

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### Décision du 29 avril 2020 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER2021264S

Par décision en date du 29 avril 2020, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition écologique et solidaire a prononcé, à l'encontre de la société SAS BOUDRET, dont le siège social est situé 4, avenue de Rosières, à Carmaux (81400), l'annulation d'un volume de 6 087 600 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie et d'un volume de 3 385 140 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.